



Assemblée générale

Distr. générale
23 août 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Points 9 et 131 de l'ordre du jour provisoire*

Rapport du Conseil économique et social

Budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011

Prévisions révisées comme suite aux résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne le détail des modifications budgétaires rendues nécessaires par les résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010. Les dépenses additionnelles qui en découlent sont estimées à 34 100 dollars au titre du budget ordinaire, montant qui pourra être intégralement couvert par les ressources inscrites au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Il est proposé que les dépenses à prévoir pour l'exercice biennal 2012-2013 soient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice en question.

* A/65/150.



I. Introduction

1. Le présent rapport a pour objet d'informer l'Assemblée générale des dépenses additionnelles que donnent à prévoir les résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010.

2. L'une des résolutions adoptées par le Conseil autorisait le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti à poursuivre ses travaux. Deux autres résolutions soumises, respectivement, par la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en vue de leur approbation par le Conseil puis de leur adoption par l'Assemblée générale demandaient la réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et des modifications du cadre stratégique. Les dispositions du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011 ont été examinées à la lumière des mandats correspondants et de l'étude entreprise pour déterminer les incidences probables des résolutions sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Comme le prévoit l'article 31 de son règlement intérieur, le Conseil s'est vu communiquer, selon que de besoin, avant l'adoption des résolutions, une estimation des incidences de ces dernières sur le budget-programme.

3. Dans son rapport sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 1999 (A/54/7/Add.2), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a demandé que les rapports futurs contiennent des estimations, établies sur la base du coût intégral, des ressources supplémentaires nécessaires tant au titre des services de conférence qu'au titre des autres dépenses. C'est en réponse à cette demande que les dépenses additionnelles découlant des résolutions adoptées par le Conseil en 2010, qui seront financées à l'aide des crédits déjà ouverts pour l'exercice biennal 2010-2011, et les dépenses à prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 sont décrites ci-dessous et récapitulées dans l'annexe au présent rapport.

4. En ce qui concerne la résolution 2010/28, l'attention du Conseil a été appelée sur les dispositions de la section VI de la résolution 45/248 B et les résolutions ultérieures de l'Assemblée générale sur le même sujet, dont la plus récente est la résolution 64/243 du 24 décembre 2009, dans laquelle l'Assemblée a réaffirmé que la Cinquième Commission était celle de ses grandes commissions qui était chargée des questions administratives et budgétaires et réaffirmé également le rôle du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

II. Dépenses supplémentaires découlant des résolutions adoptées par le Conseil économique et social

A. Résolution 2010/28 : Groupe consultatif ad hoc sur Haïti

5. Aux paragraphes 13 à 18 de la résolution 2010/28, le Conseil a :

a) Décidé de proroger le mandat du Groupe consultatif ad hoc jusqu'à sa session de fond de 2012;

b) Exprimé sa satisfaction au Secrétaire général pour l'appui qu'il apportait au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti, l'a prié de continuer à renforcer ce soutien comme il convenait, dans la limite des ressources existantes, et invité les États

Membres à renforcer l'appui qu'ils accordaient aux activités du Groupe, y compris par le biais de contributions volontaires;

c) Recommandé de continuer à faire pleinement usage de la capacité de l'ONU de mobiliser les efforts et l'aide internationaux, ainsi que de faire reconnaître le rôle de premier plan que jouait l'Organisation à cet égard et de le promouvoir sur le terrain;

d) Prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de continuer, dans l'accomplissement de son mandat, à coopérer avec le Secrétaire général et son Représentant spécial et Chef de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, son Envoyé spécial pour Haïti, le Groupe des Nations Unies pour le développement, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, le Fonds pour la reconstruction d'Haïti, les autres fonds et programmes compétents, les institutions spécialisées des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods, les organisations et institutions régionales, y compris la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, l'Organisation des États américains, la Communauté des Caraïbes et la Banque interaméricaine de développement ainsi que les autres parties prenantes importantes;

e) Invité d'autres membres à participer aux activités du Groupe consultatif ad hoc pour Haïti, en tenant compte de la nécessité d'y associer ceux qui pourraient apporter une contribution positive à ses objectifs;

f) Prié le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti de lui présenter pour examen un rapport sur ses travaux en faveur du redressement, de la reconstruction et du développement d'Haïti, accompagné de recommandations s'il l'estimait nécessaire, à sa session d'organisation et à sa session de fond de 2011.

6. Il convient de rappeler que, dans le rapport du Secrétaire général sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2009 (A/64/344), qui comportait des demandes comparables, l'Assemblée générale avait été informée que tout serait fait pour couvrir les dépenses supplémentaires du Groupe, estimées à 12 200 dollars, au moyen des crédits demandés au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Le Groupe consultatif ad hoc s'est rendu à Haïti en juin 2010, et ce déplacement a coûté, au total, 7 300 dollars, ce qui correspond à l'appui financier qui lui a été accordé jusqu'à présent.

7. Le Conseil a été informé, au moment de l'adoption de la résolution 2010/28, qu'une somme estimée à 34 100 dollars serait nécessaire pour appuyer les activités du Groupe consultatif ad hoc. Cette somme servirait à financer : a) les dépenses liées aux frais de voyage, aux indemnités journalières de subsistance et aux faux frais au départ et à l'arrivée occasionnés par la participation de l'ensemble des membres du Groupe consultatif et d'un fonctionnaire du Département des affaires économiques et sociales à une réunion avec les institutions de Bretton Woods à Washington en février 2011 et à une mission en Haïti en avril 2011 (31 600 dollars); et b) les dépenses liées aux services d'appui aux réunions en Haïti (2 500 dollars), dépenses qui n'avaient pas été prévues dans le budget-programme de 2010-2011.

8. Les activités menées par le Groupe consultatif en 2010 n'ayant entraîné, dans les faits, que 7 300 dollars de dépenses, les 34 100 dollars nécessaires à l'organisation, en 2011, du déplacement à Washington et de la visite en Haïti et aux services d'appui aux réunions devraient pouvoir être financés au moyen des crédits

inscrits au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales) du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. L'Assemblée générale n'aurait donc pas à ouvrir de crédits supplémentaires.

B. Résolutions 2010/17 et 2010/21 : réorganisation des fonctions de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et modifications du cadre stratégique

9. Aux termes des paragraphes 6, 7 et 13 des résolutions 2010/17 et 2010/21, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale :

a) De rappeler que, dans leurs résolutions 18/6 et 52/14, respectivement, la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et la Commission des stupéfiants avaient décidé que le projet de budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC) pour l'exercice biennal 2010-2011 devrait prévoir des montants suffisants pour la mise en place d'un groupe de l'évaluation pérenne, efficace et opérationnellement indépendant, et prié instamment le Secrétariat de faire appliquer promptement cette décision et de commencer par rétablir le groupe de l'évaluation indépendante sans plus tarder;

b) De prier le Directeur exécutif de l'UNODC de garantir la pérennité du Groupe de la planification stratégique, eu égard aux importantes fonctions que celui-ci assumait;

c) De demander au Secrétaire général d'accorder l'attention voulue, dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, aux ressources nécessaires à l'UNODC pour que celui-ci puisse s'acquitter des tâches qui lui étaient confiées, compte tenu des activités prescrites pour la prévention du crime et la justice pénale ainsi que de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue, et de s'intéresser tout particulièrement aux domaines pour lesquels les ressources étaient insuffisantes.

10. Les états des incidences financières des résolutions 2010/17 et 2010/21 ont été annexés aux rapports de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale¹ et de la Commission des stupéfiants (E/2010/28)². Ils indiquaient qu'au moment de l'adoption de la résolution 18/6 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et de la résolution 52/14 de la Commission des stupéfiants, les Commissions avaient été informées qu'en application desdites résolutions, un groupe de l'évaluation indépendante serait créé au sein du Bureau du Directeur exécutif. Ce groupe serait financé en partie grâce au redéploiement de ressources inscrites au budget ordinaire de l'ONU et en partie grâce à des contributions volontaires. Il était proposé de transférer le poste actuellement vacant de chef du Groupe de la planification stratégique (P-5) du sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances) à la direction exécutive et à la gestion du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).

¹ Documents officiels du Conseil économique et social, 2010, Supplément n° 10 (E/2010/30), annexe VI.

11. Les états des incidences financières mentionnaient également qu'outre ce qui concerne le poste P-5 inscrit au budget ordinaire (résultant du transfert d'un poste P-5 vacant), des contributions volontaires seraient nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du groupe de l'évaluation indépendante. Pour être pleinement opérationnel, le groupe devrait :

a) Compter un poste P-5 (chef) financé au moyen du budget ordinaire de l'ONU et cinq postes [1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)] financés par des contributions volontaires;

b) Disposer d'un budget opérationnel pour ses travaux d'évaluation. Cela supposerait, en plus des ressources provenant du budget-programme, le versement de contributions volontaires d'un montant de 1 560 000 dollars pour chaque exercice biennal. Le montant des contributions volontaires actuellement disponible aux fins de l'évaluation étant de 800 000 dollars, 760 000 dollars supplémentaires seraient nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Groupe de l'évaluation indépendante en 2010-2011.

12. Comme suite à la demande de la Commission, le Groupe de l'évaluation indépendante a été rétabli et rattaché au Bureau du Directeur exécutif, et son indépendance fonctionnelle et opérationnelle a été renforcée. Début 2010, le poste P-5 inscrit au budget ordinaire a été transféré, du point de vue administratif, du sous-programme 2 à la direction exécutive et à la gestion; ce transfert devait être régularisé dans le budget-programme de l'exercice 2010-2011 si l'Assemblée générale l'approuvait à titre permanent. Dans l'intervalle, un administrateur est chargé de piloter les activités du Groupe. Le recrutement au poste P-5 a été lancé, l'avis de vacance de poste ayant été publié le 9 mars 2010. Le Groupe comprend actuellement un poste P-4 et un poste d'agent des services généraux (Autres classes) financés à l'aide de contributions volontaires; deux postes d'administrateur auxiliaire seront pourvus avant la fin de l'année 2010.

13. Du fait du changement des attributions et du projet de transfert du poste P-5 (chef du Groupe de la planification stratégique) au Groupe de l'évaluation indépendante, le Groupe de la planification stratégique est actuellement financé exclusivement au moyen de contributions volontaires; et compte un poste P-4, un poste P-3 et un poste d'agent des services généraux (autres classes). Pour que les fonctions de planification stratégique puissent être menées à bien, il faudrait des ressources permettant de financer six postes [1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 P-2 et 2 postes d'agent des services généraux (Autres classes)], ainsi qu'un budget opérationnel. Cela représenterait un montant de 1 680 000 dollars par exercice biennal, à financer par le versement de contributions volontaires. Le montant des contributions volontaires actuellement disponible aux fins de la planification stratégique étant de 739 200 dollars, 940 800 dollars supplémentaires seraient nécessaires pour assurer le bon fonctionnement du Groupe de la planification stratégique pendant l'exercice biennal 2010-2011.

14. Si l'Assemblée générale adoptait les résolutions recommandées par le Conseil économique et social, cela n'entraînerait aucune demande de crédit additionnel au titre du budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Les dépenses au titre de l'exercice biennal 2012-2013 seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice en question.

² Ibid., *Supplément n° 8* (E/2010/28), annexe IX.

III. Conclusions et décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre

15. L'application des résolutions adoptées par le Conseil à sa session de fond de 2010 entraînerait des dépenses additionnelles d'un montant de 34 100 dollars (dont le détail figure à l'annexe) au titre du budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011. Il est toutefois prévu que ce montant soit intégralement couvert par les ressources inscrites au chapitre 9 (Affaires économiques et sociales). Par conséquent, aucun crédit additionnel n'est demandé au-delà du niveau de financement approuvé dans le budget-programme de l'exercice 2010-2011.

16. Pour l'exercice biennal 2012-2013, il est proposé que les dépenses à engager au titre du chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale) soient examinées lors de l'établissement du projet de budget-programme pour l'exercice en question. Des financements extrabudgétaires complémentaires continueront d'être recherchés pour les activités d'évaluation devant être menées au titre du chapitre 16 pendant l'exercice biennal 2010-2011.

17. L'Assemblée générale est invitée à :

Approuver le transfert d'un poste P-5 (Chef du Groupe de la planification stratégique) du sous-programme 2 (Analyse des politiques et des tendances) à la direction exécutive et à la gestion, en tant que poste de chef du Groupe de l'évaluation indépendante, au chapitre 16 (Contrôle international des drogues, prévention du crime et du terrorisme et justice pénale).

Annexe

Récapitulatif des modifications budgétaires rendues nécessaires par les résolutions adoptées par le Conseil économique et social à sa session de fond de 2010

(En milliers de dollars des États-Unis)

Résolution	Titre	Chapitre du budget	2010-2011	2012-2013
			Dépenses pouvant être couvertes par les ressources déjà inscrites au budget	Dépenses à examiner dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013
2010/28	Groupe consultatif ad hoc sur Haïti	9	34 100	–
Total			34 100	–